



## Rupture d'un contrat avec un fournisseur

Par **hélène**, le 17/10/2008 à 10:09

Bonjour,

Nous sommes liés par contrat avec un fournisseur concernant l'entretien de nos vêtements de travail.

Le contrat a été conclu pour une période de 3 ans, et doit être dénoncé 6 mois avant. Sinon il se renouvelle par tacite reconduction pour une période d'égale durée.

Date de mise en place : 14/03/06

J'ai dénoncé ce contrat à titre conservatoire le 16 octobre 2008, soit 5 mois avant, car je souhaite changer de fournisseur.

J'ai donc dépassé la date de 1 mois

Que risque t-on si nous nous séparons quand même de ce fournisseur ???

D'avance merci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le 17/10/2008 à 13:18

Rien si votre interlocuteur est d'accord mais il lui faut écrire cet accord.